



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-337 bis**

Publié le 31 août 2021

# **SOMMAIRE**

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADEMIE DE LILLE**

Arrêté portant subdélégation de signature matière financière



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**Arrêté** portant subdélégation de signature matière financière

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille  
Chancelière des universités

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-france, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret présidentiel du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL en qualité de rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le Ministère de l'Education Nationale ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pris en application des articles 88-III et 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté de subdélégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 24 février 2021 et ses arrêtés modificatifs en date des 15 avril 2021 et 10 mai 2021 ;

Vu les décisions du 4 décembre 2019 de nomination des responsables de BOP et UO des académies ;

Vu la convention entre le Préfet de la région Hauts-de-France et la rectrice de région académique, rectrice d'académie, chancelière des universités, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du plan de relance du programme 362 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Raphaël MULLER, recteur de l'académie d'Amiens**, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 cité en visa :

- La gestion des autorisations d'engagement et de paiement au titre de l'unité opérationnelle 214 dans la limite des enveloppes allouées ;
- Sur le budget opérationnel 231, à l'effet d'engager juridiquement les dépenses nées des décisions des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et les aides aux mérites.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël MULLER, **Madame Delphine VIOT-LEGOUDA**, Secrétaire générale de l'académie d'Amiens, dispose de la délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Michel DAUMIN**, Secrétaire général de région académique des Hauts-de-France, et à **Monsieur Stéphane DESMONS**, Secrétaire général adjoint de région académique des Hauts-de-France, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 cité en visa dans les domaines se rapportant aux champs de compétence de l'enseignement supérieur, recherche et innovation, politique immobilière, jeunesse et vie associative, sport, engagement civique, la formation professionnelle initiale et continue, la gestion de la carte des formations professionnelles, l'information et à l'orientation, les achats, le BOP régional 214, les fonds européens et le CPER pour la région académique Hauts-de-France, des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale.

Subdélégation de signature leur est également donnée pour les questions que la loi de finances 2021 consacre au financement du « Plan France Relance » et toutes mesures relatives à la gestion du programme 362 « écologie » confiées dans le cadre des délégations de gestion.

**ARTICLE 3 :** Subdélégation de signature est donnée à **Marie-Elisabeth BORREDON**, rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, à l'effet de signer toutes opérations relatives à la dépense publique relevant du périmètre de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ainsi que toutes mesures relatives à la gestion du BOP 172 confiées dans le cadre des délégations de gestion.

**ARTICLE 4 :** Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Stéphane LELEU**, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation, à l'effet de signer toutes opérations relatives à la dépense publique relevant du périmètre de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ainsi que toutes mesures relatives à la gestion du BOP 172 confiées dans le cadre des délégations de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LELEU, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Fabienne GIARD**, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation adjointe  
**Madame Carole VALLET**, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation adjointe ».

**ARTICLE 5** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Éric DUDOIT**, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer tous actes relevant des attributions de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport ainsi que toutes mesures relatives à la gestion des BOP 163, 219 et 364.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric DUDOIT la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Jean-Christophe PINOT**: délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Adjoint  
**Monsieur Hervé CARRERE**: responsable pôle des politiques sportives  
**Monsieur Jérémy DAVELU**: responsable pôle Appui aux Politiques Jeunesse Engagement et Sports  
**Madame Catherine MAZUR**: responsable pôle Métiers et de l'animation du Sport  
**Madame Caroline PRUDHOMME**: responsable pôle Engagement Soutien aux Associations et aux Jeunes  
**Madame Sabrina CADEAU**: responsable pôle Engagement Soutien aux Associations et aux Jeunes Adjointe  
**Monsieur Bruno DELAVENNE**: responsable pôle des politiques sportives Adjoint  
**Madame Bertille MACREZ**: responsable pôle Appui aux Politiques Jeunesse Engagement et Sports Adjoint  
**Monsieur Olivier MARTINACHE**: responsable pôle Métiers et de l'animation du Sport Adjoint  
**Madame Hélène CUGNET** : responsable gestion budgétaire  
**Madame Murielle RETHÉL** : gestionnaire budgétaire.  
**Madame Ingrid HUGUEZ** : gestionnaire des dépenses et des recettes  
**Madame Catherine RICHARD** : gestionnaire des dépenses et des recettes

Les remboursements des frais de déplacement des personnels de la DRAJES sont assurés par le service académique mutualisé des frais de déplacement implanté à la DSDEN 62 ».

**ARTICLE 6** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Louis BERGEZ**, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable du service de région académique de l'enseignement supérieur pour la signature des pièces justificatives de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis BERGEZ, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Eric BILLOT**, adjoint au chef de service, attaché principal d'administration de l'Etat au service de région académique de l'enseignement supérieur;  
**Monsieur Damien FREBOURG**, attaché principal d'administration de l'Etat au service de région académique de l'enseignement supérieur ;  
**Monsieur Alexandre LE BRUN**, attaché d'administration de l'Etat au service de région académique de l'enseignement supérieur.

**ARTICLE 7** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Nathalie PETITPREZ**, ingénieure régionale de l'équipement, responsable du service de région académique de la politique immobilière, pour la signature des pièces justificatives de dépenses y compris pour les questions que la loi de finances 2021 consacre au financement du « Plan France Relance » et toutes mesures relatives à la gestion du programme 362 « écologie » confiées dans le cadre des délégations de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nathalie PETITPREZ**, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Frédéric PATER**, attaché principal d'administration de l'Etat, au service de région académique de la politique immobilière.

**ARTICLE 8** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Anne HUCHEROT**, attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du service régional des achats pour la signature des pièces justificatives de dépenses.

**ARTICLE 9** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Paul-Eric PIERRE**, Secrétaire général de l'académie de Lille, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 cité en visa se rapportant à l'administration de l'académie de Lille.

**ARTICLE 10** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Christelle DERACHE**, Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Lille, **Monsieur Jérôme COLSON**, Secrétaire général adjoint en charge des affaires financières, des moyens, des structures, de l'organisation scolaire et des politiques éducatives, **et à Monsieur Sébastien VAUTHEROT**, Secrétaire général adjoint en charge de l'enseignement privé, des examens, des fonctions supports et sécurité à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la Région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 cité en visa se rapportant à l'administration de l'académie de Lille en ce qui concerne la gestion des personnels, la modernisation de l'administration et les moyens.

**ARTICLE 11** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur François-Xavier MICHAU**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du département des affaires budgétaires, dans les domaines de :

- la délégation générale en matière financière
- la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses
- la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale
- la délégation de signature pour les opérations de clôture comptable (rattachement).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier MICHAU la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Aude BLONDEAU**, adjointe au chef de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, responsable des opérations d'inventaire (clôture comptable) et coordonnateur paye ;

**Monsieur Pierre MONCOMBLE**, attaché principal d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité de chef du Centre de services partagés et responsable des opérations d'inventaire ;

**Madame Anne-Sophie LANGLOIS**, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité de chef de bureau du budget et responsable de programmation, responsable du budget opérationnel de programme sur CHORUS, responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2 (clôture comptable) ;

**Madame Marie DUCRON**, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité d'adjointe au chef de bureau du budget et suppléante du responsable de programmation, du responsable du budget opérationnel de programme sur CHORUS et responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2 (clôture comptable),

Pour la plateforme Centre de services partagés (CSP), les personnes suivantes ont délégation dans la limite des attributions des habilitations CHORUS précisées en annexe :

**Monsieur Benjamin LAURENGE**, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires ;

**Madame Christine PRUVOT**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires ;

**Madame Françoise BOULANGER**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires.

*(les habilitations accordées à ces personnels dans l'application Chorus sont détaillées en annexe)*

**ARTICLE 12** :—Subdélégation de signature est donnée à **Madame Nathalie SAYSSET**, cheffe du département des personnels enseignants dans les domaines de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels relevant du département des personnels enseignants, des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie SAYSSET, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

**Madame Anne-Laure FERMEY**, adjointe à la cheffe de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants

**Madame Lucie BLAIN**, adjointe à la cheffe de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants ».

**ARTICLE 13** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur David HURIAUX**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du département des personnels d'encadrement et administratifs, dans le domaine de la délégation de signature pour tous les actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels, pour la signature des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David HURIAUX, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

**Monsieur Xavier BOLLENGIER**, adjoint au chef de département, attaché principal d'administration de l'Etat au département des personnels d'encadrement et administratifs.

**ARTICLE 14** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Renaud CREACH**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives, dans les domaines de la délégation pour l'engagement et la signature des pièces justificatives des dépenses en matière de politique pédagogique et éducative, de relations internationales et dispositifs pédagogiques innovants.

**ARTICLE 15** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Sandrine WILLOT**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du pôle académique des affaires juridiques, dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives des dépenses en matière juridique dans la limite des attributions du service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine WILLOT la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Séverine BACQUEVILLE**, adjointe à la cheffe de pôle, attachée d'administration de l'Etat au pôle académique des affaires juridiques.

**ARTICLE 16** : En ce qui concerne les frais de déplacement engagés par les personnels de l'académie et des services régionaux (hors formation continue et hors examens et concours) la subdélégation de signature sera exercée par **Monsieur Joël SURIG**, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Pas-de-Calais.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Joël SURIG**, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Audrey GUILLAUME**, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale dans le département du Pas-de-Calais ;

**Madame Vanessa THIRION**, Secrétaire générale adjointe de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale dans le département du Pas-de-Calais ;

**Madame Malika KASSA**, cheffe de la division des affaires générales, financières et de l'action sociale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale dans le département du Pas-de-Calais ;

**Madame Anne KOPERSKI**, adjointe à la cheffe de la division des affaires générales, financières et de l'action sociale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale dans le département du Pas-de-Calais ;

**Monsieur Jean-Michel PETIT**, chef du bureau du service académique mutualisé des frais de déplacement.

**ARTICLE 17** : En ce qui concerne les frais des bourses nationales du second degré, la subdélégation de signature sera exercée par **Monsieur Jean-Yves BESSOL**, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Yves BESSOL**, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Benjamin AUBERT**, chef du service académique des bourses, pour tous les actes et décisions pris dans le cadre du service mutualisé des bourses nationales du second degré pour l'ensemble de l'académie de Lille.

**ARTICLE 18** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Sylvie DUFRECHOU**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département de l'enseignement privé, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels de l'enseignement privé, pour la signature des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale ainsi que les domaines de la délégation pour l'engagement et la signature des pièces justificatives des dépenses en matière de crédits pédagogiques, fonds sociaux destinés aux élèves et forfait d'externat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie DUFRECHOU, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

**Monsieur Axel DELAHAYE**, adjoint à la cheffe de département, attaché principal d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Solange NOREK**, cheffe du bureau de gestion des contractuels du second degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Charlotte BOUSSEMART**, cheffe du bureau de gestion des contractuels du second degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Hamida BELHADJ**, cheffe du bureau de gestion des remplacements, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé ;

**Madame Nathalie PECRIAUX**, cheffe du bureau de gestion des contractuels du 1<sup>er</sup> degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé.

**ARTICLE 19** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Isabelle MONCOMBLE**, attachée d'administration de l'Etat hors classe, cheffe de la division de la formation des personnels, pour tous les actes et décisions se rapportant à la formation des personnels, dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses.



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MONCOMBLE, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Florence RIQUET**, adjointe à la cheffe de division, attachée principale d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels ;

**Madame Stéphanie GENEVE**, cheffe du bureau de gestion de la formation des personnels d'encadrement et ATSS et des affaires générales, attachée principale d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels ;

**Monsieur Vincent COQUELLE**, chef du bureau de gestion de la formation enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, attaché d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels.

**ARTICLE 20** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Alain RICHARD**, attaché d'administration de l'Etat hors classe, chef de la division des prestations aux personnels, dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain RICHARD la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Corinne LEGLEYE**, adjointe au chef de division, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des prestations aux personnels ;

**Madame Karine BAUDUIN**, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des prestations aux personnels, pour la signature des pièces justificatives des dépenses liées aux honoraires médicaux, aux accidents et maladies professionnels et aux rentes.

**ARTICLE 21** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Sophie NEYRINCK**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département des examens et concours, pour toutes les mesures concernant l'organisation administrative et financière des examens et concours.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame NEYRINCK, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur David URBANIAK**, adjoint à la cheffe du département, attaché principal d'administration de l'Etat au département des examens et concours ;

**Monsieur Nicolas BONNAVOINE**, adjoint à la cheffe du département, attaché principal d'administration de l'Etat au département des examens et concours.

**ARTICLE 22** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Aude PLOUVIER**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de la logistique, dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses concernant la maintenance technique des locaux, la gestion du standard téléphonique, du courrier (sauf DSDEN 62) et des navettes rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale ainsi que les actes de gestion et les dépenses de fonctionnement général, dans la limite de 10 000 euros par opération de dépense.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude PLOUVIER, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Monsieur Gaëtan RUBIN**, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe de la division de la logistique.

**ARTICLE 23** : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Mohamed BENNANI**, chef de la direction des systèmes d'information, dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses ou des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BENNANI, la subdélégation de signature sera exercée par ses adjoints :

**Monsieur Laurent GAGNEUIL**, ingénieur de recherche à la direction des systèmes d'information ;

**Monsieur Christophe PETIT**, ingénieur de recherche à la direction des systèmes d'information.

**ARTICLE 24** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Julie VIGNERON**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département de l'organisation scolaire dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Julie VIGNERON**, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Laëtitia VERMEULEN**, adjointe à la cheffe de division, attachée principale d'administration de l'Etat au département de l'organisation scolaire.

**ARTICLE 25** : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Marie-Annick DEWUITE**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au service médical, dans le domaine de la délégation pour la constatation du service fait pour les achats de matériels prescrits par les médecins pour l'aménagement de postes de travail des personnels en situation de handicap.

**ARTICLE 26** : Subdélégation de signature est donnée à :

**Madame Chrystèle WILLEKENS**, directrice du CIO de Cambrai.

**Madame Laurence PERRAULT-LEFEBVRE et Madame Géraldine HEROT-DEVIN**, directrices du CIO de Lille Centre.

**Monsieur Bertrand GASNIER**, directeur du CIO de Lille Ouest.

**Monsieur Ludovic DUPONCHELLE**, directeur du CIO du Hainaut Valenciennois.

**Madame Odile BOUTELIER**, directrice du CIO de Dunkerque - Flandres.

**Madame Valérie CAPOUILLEZ**, directrice du CIO du Douaisis.

**Madame Anne MIKQLAJCZAK**, directrice du CIO du Val de Marque.

**Madame Martine ABOURIZK-KLEIN**, directrice du CIO Lille Est.

**Madame Pascale APPLINCOURT**, directrice du CIO Sambre-Avesnois.

**Madame Florence TILLIETTE**, directrice du CIO d'Arras.

**Monsieur Jean-Jacques VERCUCQUE**, directeur du CIO de Béthune.

**Monsieur Killian BRUCK LARVOR**, directeur du CIO de Boulogne-sur-Mer.

**Madame Monique VALLERIE**, directrice du CIO de Bruay-la Buisnière.

**Madame Véronique DOBIN**, directrice du CIO de Calais.

**Madame Pascale MOTYL**, directrice du CIO de Hénin-Beaumont.

**Monsieur Joël CAPON**, directeur du CIO de Lens.

**Monsieur Guy LESNIEWSKI**, directeur du CIO de Liévin.

**Monsieur Hervé BECUE**, directeur du CIO de Montreuil-sur-Mer.

**Madame Olivia ROUCOUR**, directrice du CIO de Saint-Omer.

**Madame Pascale DELANGHE**, directrice du CIO de Saint-Pol-sur-Ternoise.

pour les engagements de dépenses concernant les centres d'information et d'orientation d'Etat, inférieurs à 300 €.

**ARTICLE 27 :** Sont exclus de la présente subdélégation :

- tous les actes attributifs de subvention dont le montant de la participation financière de l'Etat est supérieur à 350 000 euros
- quel qu'en soit le montant :
  - o en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné
  - o les ordres de réquisition du comptable public
  - o les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement des dépenses
  - o toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale
- les décisions relevant les créanciers de l'Etat de la déchéance quadriennale, après avis du comptable assignataire, et en deçà des seuils fixés par le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié :
  - o 7 600 euros pour les créances détenues par les agents de l'Etat en cette qualité
  - o 15 000 euros pour les autres créances. Ce dernier montant peut être porté à 76 000 euros lorsque le créancier met en cause la responsabilité de l'Etat

**ARTICLE 28 :** L'arrêté de subdélégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 24 février 2021 et ses arrêtés modificatifs en date des 15 avril 2021 et 10 mai 2021 sont abrogés.

**ARTICLE 29 :** Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 30 :** Le recteur de l'académie d'Amiens, la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, le secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France et le secrétaire général de l'académie de Lille, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale dans le département du Nord et dans le département du Pas-de-Calais, le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 05 août 2021



Valérie CABUIL

## Annexe « Habilitations CHORUS »

François-Xavier MICHAU, chef de la division des affaires budgétaires :

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la recette
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG

Aude BLONDEAU, adjointe au chef de la division des affaires budgétaires et coordonnateur paie

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la recette
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG
- Responsable des engagements de tiers

Pierre MONCOMBLE, chef du CSP, responsable des opérations d'inventaire (clôture comptable), référent académique CHORUS

- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Pilote des crédits de paiement
- Responsable de la recette
- Responsable des engagements de tiers
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG et GDU
- RBOP RUO

Anne-Sophie LANGLOIS, chef du bureau du budget, responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait

Marie DUCRON, adjointe au chef du bureau du budget

- Suppléante du responsable de la programmation budgétaire RBOP - RBOP

Christine PRUVOT, chef de section au Centre de services Partagés (CSP)

- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Certificateur de service fait